



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 juillet 2012 à 19 h 37 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

**RÉSOLUTION 2012-07-337**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par l'ajout de l'article 16.1 – « Soumissions – Acquisition et installation d'une échelle munie d'une nacelle – Contrat 2012-1260 – Règlement RV-1518 » - Accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 3 juillet 2012 et adjudication du contrat.
- Par le remplacement à l'article 31 E) du mot « refus » par le mot « approbation ».
- Par l'ajout à l'article 32 A) – « Permis de construction – Marshalls - Approbation du plan d'aménagement paysager.
- Par le retrait de l'article 34 – « Autorisation – Remblayage et restauration de l'ancienne carrière Mathers – rue Rivière-Cachée ».
- Par le report de l'article 36 – « Installation d'une tour de télécommunications – Rogers Communications inc. ».

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

**Madame Diane Dubois**

- Budget de la fête Nationale.

**Monsieur Denis Marotte**

- Travaux de réfection de l'autoroute 640 – Suivi avec le MTQ;
- Réfection du pont d'étagement sur le chemin de la Grande-Côte;
- Article 34 de l'ordre du jour.

**Monsieur André Clément**

- Centre d'excellence sur glace;
- Subventions gouvernementales –vs- OSBL.

**Monsieur Yvon Pinard**

- Dépôt d'une pétition des citoyens du chemin de la Rivière-Cachée concernant les propositions présentées par le Groupe Mathers à la rencontre d'information du 26 juin 2012.

**Monsieur Normand Desjardins**

- Centre d'excellence sur glace.

**RÉSOLUTION 2012-07-338**

**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 515 à 519, RUE PAPINEAU  
– lot 3 006 307 – ZONE R-3 126-1 – DOSSIER 1205-DM-204**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé aux 515 à 519, rue Papineau, désigné comme étant le lot 3 006 307 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 126-1 visant l'augmentation du ratio de l'espace/bâti/terrain pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder, conformément au Règlement RV-503 sur les dérogations mineures, l'augmentation du ratio espace/bâti/terrain de 0,25 maximum (ou 25 %) à 0,31 maximum (ou 31 %). L'augmentation du ratio 0,25 à 0,31 porte le ratio espace/bâti/terrain de 24 % supérieure à la norme maximale prescrite à la grille des usages et normes de la zone résidentielle R-3 126-1 du Règlement de zonage RV-753.

DE modifier le plan d'aménagement de l'espace tampon déposé avec le projet (dossier 1205-CU-2165) pour qu'il soit bonifié par l'ajustement des végétaux selon les recommandations du service d'urbanisme, de prévoir une vigne sur le mur arrière et, que la couleur des matériaux de revêtement soit plus pâle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-339**  
**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 331 B, RUE DE LA**  
**PROMENADE – LOT 4 680 226 – ZONE R-3 121 – DOSSIER**  
**1206-DM-206**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 331B, rue de la Promenade, désigné comme étant le lot 4 680 226 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 121 visant la réduction de la largeur en front du futur lot 4 680 226 à 7,2 mètres du bâtiment résidentiel.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter, conformément au Règlement RV-503 sur les dérogations mineures, l'établissement de la norme de la largeur minimale du lot à 7,2 mètres alors que le Règlement de zonage RV-753 et le Règlement de lotissement RV-754 exigent 9 mètres dans cette zone, ce qui permettrait de diviser le bâtiment existant en deux unités distinctes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-340**  
**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2012, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-341**  
**RÈGLEMENT RV-992-11-4 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil le 5 juin 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-992-11-4 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-342  
RÈGLEMENT RV-1522 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil le 5 juin 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-343  
RÈGLEMENT RV-1524 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil le 5 juin 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1524 sur la salubrité et l'entretien des logements.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-344  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement pour les règlements suivants :

**Le 18 juin 2012 :**

Règlement RV-1523 décrétant des travaux au parc Jean-Jacques-Rousseau et leur financement par emprunt au montant de 875 000 \$.

**Le 26 juin 2012**

Règlement RV-1441 sur le zonage.

Règlement RV-1443 sur le lotissement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-345  
RÈGLEMENT RV-1525 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1525 sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

**RÉSOLUTION 2012-07-346  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 24 mai au 20 juin 2012 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-347**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mai au 15 juin 2012 montrant un total des activités de 4 436 360,82 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 765 958,34	
Activités financières d'investissement	809 583,27	
Total des chèques fournisseurs		3 575 541,61
Salaires – Dépenses	1 350 997,84	
Salaires - Déductions	(490 178,63)	
Total des salaires nets		860 819,21
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 436 360,82

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-348**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 13 juin 2012, révisée par le Service de la trésorerie le 19 juin 2012, montrant un total de 663 240,99 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-349**  
**FERMETURE DE RÈGLEMENTS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la fermeture des règlements apparaissant à la liste préparée par madame Lisette Dussault, assistante-trésorière, datée du 13 juin 2012 et dont le financement est complété.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-350  
INDICATEURS DE GESTION 2011**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt par le directeur général adjoint et trésorier des résultats des « Indicateurs de gestion » pour l'exercice financier 2011, datés du 15 juin 2012 et transmis selon l'article 176.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-351  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE  
ET DES ESPACES COMMUNS DE L'ÉDIFICE – CONTRAT 2012-1254**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie de l'Hôtel de Ville et des espaces communs de l'édifice, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

**Vite Action inc.**  
783, avenue Jean-Duceppe  
Boisbriand (Québec) J7G 3K4

Du 1 <sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013	Montant mensuel (taxes incluses)
Entretien des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville	47 392,69 \$
Entretien des espaces communs de l'édifice	4 484,04 \$
TOTAL :	51 876,73 \$

**Pla-Net inc.**  
Services d'Entretien d'Édifices  
1150, rue Delacroix  
Boisbriand (Québec) J7G 3E2

Du 1 <sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013	Montant mensuel (taxes incluses)
Entretien des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville	50 221,08 \$
Entretien des espaces communs de l'édifice	7 933,32 \$
TOTAL :	58 154,40 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, lequel recommande d'octroyer le contrat à Vite Action inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 12 juin 2012.

D'accepter la soumission de Vite Action inc., au montant de 51 876,73 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de conciergerie de l'Hôtel de Ville et des espaces communs de l'édifice, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 810 20 535 et 02 811 20 535.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-352  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION NEUF 10 ROUES AVEC  
BENNE BASCULANTE, QUATRE SAISONS, ANNÉE 2013 – CONTRAT  
2012-1255 – RÉGLEMENT RV-1518**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec benne basculante, quatre saisons, année 2013, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Globocam (Montréal) inc. 155, rue Reverchon Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1	230 150,06 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, lequel recommande d'octroyer le contrat à Globocam (Montréal) inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière adjointe en date du 19 juin 2012.

D'accepter la soumission de Globocam (Montréal) inc., au montant de 230 150,06 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec benne basculante, quatre saisons, année 2013.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1518.



D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-353  
SOUMISSIONS – ENLÈVEMENT, FOURNITURE ET POSE DE CHARBON  
ACTIF POUR QUATRE (4) TRAITEMENTS D'AIR À L'USINE  
D'ÉPURATION – CONTRAT 2012-1256**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'enlèvement, la fourniture et la pose de charbon actif pour quatre (4) traitements d'air à l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2	157 007,51 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande de rejeter l'offre puisque celle-ci excède les estimations prévues pour ce contrat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière adjointe en date du 19 juin 2012.

DE rejeter la soumission reçue.

D'autoriser le Service du génie à procéder à un nouvel appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-354  
SOUMISSIONS – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE ÉCHELLE  
MUNIE D'UNE NACELLE – CONTRAT 2012-1260 – RÈGLEMENT  
RV-1518**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et installation d'une échelle munie d'une nacelle, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Conception GSR inc. 3175, boulevard du Royaume Jonquière (Québec) G7X 7V3	37 366,88 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur Martin Charest, directeur adjoint du Service des travaux publics, lequel recommande d'octroyer le contrat à Conception GSR inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière adjointe en date du 19 juin 2012.

D'accepter la soumission de Conception GSR inc., au montant de 37 366,88 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'une échelle munie d'une nacelle.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1518.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-355**  
**CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE désigner le conseiller monsieur Patrick Thiffault, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), comme maire suppléant pour la période du 4 juillet 2012 jusqu'à la séance ordinaire du 6 novembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-356  
PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – DÉPÔT DU  
RAPPORT DE MODÉLISATION**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE prendre acte du dépôt du rapport de modélisation et mise à jour du plan directeur de gestion des eaux pluviales – Version 1 – Juin 2012, préparé par la firme Genivar inc. et portant le numéro de dossier 111-17201-00.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-357  
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012 – MANDAT POUR L'AUDIT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE confier le mandat de l'audit du rapport financier annuel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 à Alexandre Joly, CPA auditeur, CA de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, selon leur offre de service du 6 juin 2012 au montant de 21 650 \$ plus toutes les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 130 00 413.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-358  
CONVENTION DE FIDUCIE – COMITÉ DE RETRAITE**

ATTENDU que le mandat des membres du Comité de retraite s'est terminé le 31 décembre 2011;

ATTENDU la modification dans la formation du comité en raison de changements au sein des membres siégeant sur le comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPROUVÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une convention de fiducie entre la Ville de Boisbriand et les membres du Comité de retraite, celle-ci étant effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-359  
PROGRAMME DE STATIONNEMENTS INCITATIFS**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand, partenaire du Réseau Rive-Nord covoiturage, souhaite profiter du réaménagement de l'Hôtel de Ville pour implanter un programme de stationnements incitatifs visant le covoiturage des employés municipaux ainsi que des espaces réservés pour les véhicules électriques et hybrides.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver le programme de stationnements incitatifs à l'Hôtel de Ville, daté du 5 juin 2012, préparé par la direction générale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-360  
AUTORISATION À SIGNER UNE TRANSACTION ET QUITTANCE – LA  
COMPAGNIE TRAVELERS DU CANADA – CONTRAT 2008-1026 –  
RÈGLEMENT RV-1420 – DOSSIER P-390**

ATTENDU qu'en date du 20 juin 2008, la Ville de Boisbriand adjugeait par sa résolution 2008-06-430, au débiteur principal, Les Constructions Infrabec inc., un contrat au prix global de 1 016 226,61 \$ pour des travaux de réaménagement sur une partie du chemin de la Rivière-Cachée et 4 306 516,61 \$ pour des travaux de réaménagement sur une partie du boulevard de la Grande-Allée, toutes taxes incluses;

ATTENDU que Travelers avait souscrit un cautionnement d'exécution portant le numéro 95014139 couvrant l'exécution du contrat ci-haut mentionné;

ATTENDU que suite au défaut du débiteur principal, Les Constructions Infrabec inc., de même que sa faillite subséquente, une convention d'exécution et d'intervention fut signée entre Travelers et la Ville de Boisbriand, en date du 16 mai 2011;

ATTENDU qu'aux fins de régler définitivement le présent litige.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Transaction et quittance » avec la Compagnie Travelers Garantie du Canada en règlement complet et final du contentieux opposant la Ville de Boisbriand à Les Constructions Infrabec inc., débiteur principal et la caution La Compagnie Travelers Garantie du Canada, au dossier du contrat pour les travaux de réaménagement d'une partie du boulevard de la Grande-Allée et d'une partie du chemin de la Rivière-Cachée, tels qu'autorisés par le Règlement RV-1420, contrat numéro 2008-1026.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-361  
AUTORISATION À SIGNER UNE TRANSACTION ET QUITTANCE – LA  
COMPAGNIE TRAVELERS DU CANADA – CONTRAT 2008-1045 –  
RÈGLEMENT RV-1393 – DOSSIER P-390**

ATTENDU qu'en date du 2 septembre 2008, la Ville de Boisbriand adjugeait par sa résolution 2008-09-621, au débiteur principal, Les Constructions Infrabec inc., un contrat au prix global de 3 595 176,09 \$ pour des travaux de déviation du collecteur sanitaire Grande-Allée via les rues Chapais, Charlesbourg et Chamberlain, toutes taxes incluses;

ATTENDU que Travelers avait souscrit un cautionnement d'exécution portant le numéro 95014162 couvrant l'exécution du contrat ci-haut mentionné;

ATTENDU que suite au défaut du débiteur principal, Les Constructions Infrabec inc., de même que sa faillite subséquente, une convention d'exécution et d'intervention fut signée entre Travelers et la Ville de Boisbriand, en date du 16 mai 2011;

ATTENDU qu'aux fins de régler définitivement le présent litige.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Transaction et quittance » avec la Compagnie Travelers Garantie du Canada en règlement complet et final du contentieux opposant la Ville de Boisbriand à Les Constructions Infrabec inc., débiteur principal et la caution La Compagnie Travelers Garantie du Canada, au dossier du contrat pour les travaux de réfection du collecteur sanitaire entre les rues de Boisbriand et Chauvin, tels qu'autorisés par le Règlement RV-1393, contrat numéro 2008-1045.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-362  
AUTORISATION À SIGNER UNE TRANSACTION ET QUITTANCE – LA  
COMPAGNIE TRAVELERS DU CANADA – CONTRAT 2010-1128 –  
RÈGLEMENT RV-1432 – DOSSIER P-390**

ATTENDU qu'en date du 6 avril 2010, la Ville de Boisbriand adjugeait par sa résolution 2010-04-223, au débiteur principal, Les Constructions Infrabec inc., un contrat au prix global de 178 838,02 \$ pour des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées et installation d'une conduite de refoulement sur la rue Doris-Lussier, tronçon II, toutes taxes incluses;

ATTENDU que Travelers avait souscrit un cautionnement d'exécution portant le numéro 95015922 couvrant l'exécution du contrat ci-haut mentionné;

ATTENDU que suite au défaut du débiteur principal, Les Constructions Infrabec inc., de même que sa faillite subséquente, une convention d'exécution et d'intervention fut signée entre Travelers et la Ville de Boisbriand, en date du 16 mai 2011;

ATTENDU qu'aux fins de régler définitivement le présent litige.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Transaction et quittance » avec la Compagnie Travelers Garantie du Canada en règlement complet et final du contentieux opposant la Ville de Boisbriand à Les Constructions Infrabec inc., débiteur principal et la caution La Compagnie Travelers Garantie du Canada, au dossier du contrat pour les travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées et installation d'une conduite de refoulement sur la rue Doris-Lussier, tronçon II, tels qu'autorisés par le Règlement RV-1432, contrat numéro 2012-1128.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-363  
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – TRICENTRIS, CENTRE DE TRI – AVRIL  
2012 À AVRIL 2017**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente par laquelle la Ville s'engage à demeurer membre de l'organisme Tricentris, centre de tri ayant trait au tri des matières recyclables amassées sur le territoire de la Ville, pour une période de cinq (5) ans.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-364**  
**SIGNATURE D'UNE QUITTANCE – LOT 3 771 947**

ATTENDU que suite à la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 10 novembre 2010, le propriétaire (9173-8039 Québec inc.) a exercé son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication, aux termes d'un acte de retrait publié le 19 octobre 2011 au bureau de la publicité de Terrebonne sous le numéro 18 565 279.

ATTENDU que le propriétaire désire vendre sa propriété et doit obtenir la radiation du préavis de vente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accorder une quittance du préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier publié le 19 octobre 2010 au bureau de la publicité de Terrebonne, sous le numéro 17 637 148.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-365**  
**MANDAT AUX PROCUREURS – DOSSIER SYLVIE BERNIQUEZ ST-JEAN – INSCRIPTION EN APPEL – DOSSIER P-393**

ATTENDU le jugement rendu le 10 mai 2012 par l'Honorable juge de la Cour Supérieure Pierre Nollet dans le dossier 700-17-008316-118 rejetant la requête introductive d'instance en mandamus et en nullité d'un acte de l'administration intentée par madame Sylvie Berniquez St-Jean;

ATTENDU que madame Sylvie Berniquez St-Jean a déposé une inscription en appel de ce jugement le 8 juin 2012.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE mandater Me André Comeau de l'étude Dufresne Hébert Comeau pour représenter et défendre les intérêts de la Ville devant la Cour d'appel dans le cadre de l'inscription en appel déposée par madame Sylvie Berniquez St-Jean demandant à la Ville d'assumer les frais de défense ou de représentation de cette dernière.

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol demande le vote sur cette proposition.

Votent en faveur : la mairesse Marlene Cordato, la conseillère Christine Beaudette et les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert;

Votent contre : la conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley;

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2012-07-366  
MANDAT AUX PROCUREURS – INDUSTRIELLE ALLIANCE,  
ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC. – REFOULEMENT D'ÉGOUT  
AU 267, CROISSANT CHAUMONT – DOSSIER P-408**

ATTENDU la réception d'une requête introductive d'instance déposée par Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. à l'encontre de la Ville de Boisbriand, ayant trait à un refoulement d'égout survenu le ou vers le 15 décembre 2011 au 267, croissant Chaumont.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE mandater l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour représenter et défendre les intérêts de la Ville dans le dossier de la poursuite intentée par Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc., suite à un refoulement d'égout survenu le ou vers le 15 décembre 2011 au 267, croissant Chaumont, dossier portant le numéro 700-22-027081-123, Cour du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-367  
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 5 000 \$ par année à Services d'entraide Le Relais pour les années 2013, 2014 et 2015, payable le 15 janvier de chaque année sur présentation des états financiers des années précédentes.

B) 1 000 \$ par année au Resto Pop Thérèse-De Blainville, pour les années 2012, 2013, 2014.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2012-07-368  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2012 montrant un total mensuel de 1 992 056 \$ et un cumulatif de 7 947 752 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-369  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE SUR SOCLE – GARDERIE DES PETITS SAGES DE  
BOISBRIAND – 6000, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE 1-2 462**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2189 et conformément aux Règlements de PIIA RV-1358 et RV-1240-24, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Garderie des Petits Sages de Boisbriand » au 6000, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 462 et plus amplement décrite aux plans, détails, simulation couleur et implantation de l'enseigne sur socle préparés par Corpo Design en date du 9 mars 2012, révision 3, datée du 8 juin 2012, page 1/2 et 2/2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-370  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – PLAISIRS  
GASTRONOMIQUES – 3740, RUE LA VÉRENDRYE – ZONE I-1 455**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2173 et conformément au Règlement de PIIA RV-1358, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes au mur et sur poteau pour le projet « Plaisirs Gastronomiques » au 3740, rue la Vérendrye, dans la zone I-1 455 et plus amplement décrite aux plans, détails, simulation couleur et implantation de l'enseigne sur poteau et au mur, préparés par Enseignes Access Signs inc. en date du 5 mars 2012, révision datée du 1<sup>er</sup> mai 2012, page 1/4, 2/4 et 4/4 et révision datée du 16 mai 2012 pour le plan de localisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-371**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR AUVENTS SANS INSCRIPTION –  
MARSHALLS – 3505, AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE  
I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2184 et conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes et d'auvents pour le projet « Marshalls » au 3505, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- 2 perspectives couleurs préparées par monsieur David W. Smith, architecte, daté du 25 mai 2012.
- Devis des enseignes par Enseigne Montréal Néon, daté des 16 et 18 mai 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-372**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR – PHILIPS ÉLECTRONIQUE INC. – 640,  
BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2181 et conformément au Règlement de PIIA RV-1358, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Philips Électronique inc. » au 640, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Les Enseignes Barbo inc. en date du 23 mai 2012, révision 2 en date du 25 mai 2012, soumission # sc 170512 en 2 pages;
- Photo aérienne identifiant le positionnement des enseignes sur le bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-373  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – VILLA DELUXE. – 990,  
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2186, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes au mur et sur poteau pour le projet « Villa Deluxe » au 990, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259 et plus amplement décrite aux simulations couleur et détails des enseignes au mur et sur poteau, préparés par Enseignes Sarrazin en date du 20 mai 2012 (version avec coins arrondis).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-374  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR – A1 MACHINERIE INC. – 700, BOULEVARD DU  
CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2182 et conformément au Règlement de PIIA RV-1358, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « A1 Machinerie » au 700, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Le groupe Médiagraphe enseignes, en date du 1<sup>er</sup> mai 2012, projet # 14690.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-375  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET  
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – MARSHALLS – 3505, AVENUE DES  
GRANDES TOURELLES – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2183 et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand la demande de permis de construction pour le bâtiment commercial à être implanté au 3505, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture en couleur préparés et signés par Monsieur David W. Smith, architecte, datés du 25 mai 2012 et portant le numéro de projet : DS-1223, et comprenant les feuilles A00 à A20.
- Un concept d'aménagement préparé par Monsieur David W. Smith, architecte, daté du 25 mai 2012, révision du 25 juin 2012.

D'approuver le plan d'aménagement paysager, révisé en date du 25 juin 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-376**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR**  
**L'AMÉNAGEMENT DE TERRASSES EXTÉRIEURES – RESTAURANT**  
**FOXY'S & TOPS – 2965, PROMENADE ST-ANTOINE - ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
 APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2180 et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour l'aménagement de deux terrasses extérieures à être implantées pour le bâtiment commercial Restaurant bar Foxy's & Tops, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation couleur 3D, préparés par la firme Illustra sur 2 feuillets;
- Plans détaillés et implantation des deux terrasses, préparés par madame Johanne Courteau, tech. Designer de la firme Tremblay L'Écuyer architectes associés, datés du 28 mai 2012 en 5 feuillets.

Le tout conditionnel à l'acceptation des travaux par le Service des incendies de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-377**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –**  
**CLINIQUE D'OSTÉOPATHIE – 415, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –**  
**ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
 APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2174 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Règlements RV-1240-16 (PIIA), la demande de permis de construction pour le bâtiment commercial à être implanté au 415, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 239, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- 2 perspectives et 4 élévations couleur, préparées par Claude Poirier, architecte, datées du 9 mai 2012;
- Plans d'implantation et d'architecture, préparés par Claude Poirier, architecte, révisés en date du 25 mai 2012, dossier # 21101002 et comprenant les feuillets no : A001, A101, A102, A103, A104, A301, A302, A501, A502, A601 et A602;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-378  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
BÂTIMENT UNIFAMILIAL – 109, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI –ZONE  
R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012, portant le numéro R-12-CU-2176 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et aux Règlements RV-1240-13 et RV-1240-15 (PIIA), la demande de permis de construction pour le bâtiment unifamilial à être implanté au 109, chemin de l'Île-de-Mai, dans la zone R-1 205, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur vue de façade, préparée par Visualiste;
- Plans d'architecture préparés par André Gosselin, technologue, en 5 feuillets identifiés A1 à A5, Client Guy Tousignant lot 2 109 467, datés du 23 mai 2012, projet CAD-151;
- Projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 7872 et daté du 25 mai 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-379  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –  
BÂTIMENT COMMERCIAL – 2525, RUE D'ANNEMASSE – TARGET –  
ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012, portant le numéro R-12-CU-2172. et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation de façades pour le bâtiment commercial localisé au 2525, rue d'Annemasse, dans la zone I-1 404 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture en couleur préparés et signés par monsieur Ross Boyle, architecte, datés du 25 janvier 2012, portant le numéro de projet T-3765 et comprenant les feuilles C101 à A203.
- Une série de plans d'architecture préparés et signés par monsieur Ross Boyle, architecte, datés du 16 mars 2012, portant le numéro de projet T-3765 et comprenant les feuilles A021 à A625.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-380  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –  
BÂTIMENT UNIFAMILIAL – 26, CHEMIN DES MERLETTES – ZONE  
R-1 202**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2177 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Règlement RV-1240-13 (PIIA), la demande de permis de rénovation pour le bâtiment unifamilial sis au 26, chemin des Merlettes, dans la zone R-1 202, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur préparée par Illustra;
- Plans d'architecture préparés par Patrick Nadeau, technologue en 2 feuillets, projet no : 12-046 et datés du 24 mai 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-381  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER – LES HABITATIONS DU QUARTIER, PHASE 2 – 3205 À  
3275, RUE MONTCALM – 4300 À 4370, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS  
– ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le plan d'aménagement paysager pour Les Habitations du Quartier, phase 2, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012, portant le numéro R-12-CU-2185 et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, le tout tel que détaillé au plan préparé par Louis Dubuc, architecte paysagiste, feuille AP 1/1, daté du 3 mai 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-382**  
**CONCEPT ARCHITECTURAL ET PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**  
**– O'SOLE MIO – 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 461**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE refuser le concept architectural déposé ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le projet « O'Sole Mio », au 4600, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 461, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012, portant le numéro R-12-CU-2187.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-383**  
**CONCEPT ARCHITECTURAL PRÉLIMINAIRE D'AGRANDISSEMENT –**  
**BFI CANADA INC. – 4141, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –**  
**ZONE I-1 442**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012 portant le numéro R-12-CU-2179 et conformément au Règlement de zonage RV-753 et au Règlement RV-1240-25 (PIIA) le concept préliminaire d'agrandissement pour le bâtiment industriel implanté au 4141, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 442, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur préparée par Première Design Construction, identifiée FBI Canada;
- Plans d'implantation et des élévations, préparés par Première Design Construction, datés du 25 mai 2012.

DE demander qu'un plan d'aménagement paysager soit soumis en vertu du PIIA RV-1240-25.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-384**  
**CONCEPT ARCHITECTURAL PRÉLIMINAIRE – 3280 À 3290, AVENUE**  
**MOISHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2012, portant le numéro R-12-CU-2178 et conformément au Règlement RV-1240-14 (PIIA), le concept architectural des futurs bâtiments jumelés au 3280 à 3290, avenue Moïshe (lot 4 100 917) et 3300 à 3310, avenue Moïshe (lot 4 100 918), conditionnellement à :

- L'obtention de dérogations mineures pour la hauteur (10.80 mètres au lieu de 10.00 mètres) et pour le ratio plancher/terrain de 0.90 au lieu de 0.72;
- La signature de servitudes de passage et stationnement en faveur de la Ville de Boisbriand pour les cinq (5) cases de stationnement manquantes sur le lot 4 100 918 ainsi que des droits de passage pour accéder aux stationnements sur les lots 4 100 938 et 4 100 918.
- La signature d'une entente pour la gestion des ordures ménagères.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-385  
DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE - PERMIS DE REMBLAYAGE  
EN ZONE AGRICOLE – LOTS 2 502 757, 2 502 770 ET 2 769 517**

ATTENDU que la Société de gestion Mathers inc. est propriétaire des lots 2 502 757, 2 502 770 et 2 769 517 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13,5 hectares situés en zone agricole (secteur rue Dubois);

ATTENDU que la Société de gestion Mathers inc. souhaite procéder à un réaménagement agricole de ces lots en rehaussant le site avec du sol de remblai et en y procédant à des plantations d'arbustes d'ornement;

ATTENDU que le projet décrit ci-haut doit être autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et faire l'objet auparavant d'un avis écrit émis par la Ville de Boisbriand;

ATTENDU la décision rendue par la CPTAQ, le 24 janvier 2011, au dossier portant le numéro 351289, laquelle fut confirmée par le Tribunal administratif du Québec par une décision rendue le 7 juin 2012 au dossier portant le numéro STE-M-181572-1102, dont l'effet est de maintenir l'ordonnance de remise en état d'un boisé de 2,23 hectares localisé sur les lots 2 502 757 et 2 769 517 du cadastre du Québec, par la plantation d'érables à sucre (*acer saccharum* Marsh) à une densité de 500 plans à l'hectare, d'au moins 2 mètres de hauteur chacun et ce, dans toute la portion déboisée de l'érablière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT puis par MME CHRISTINE  
BEAUDETTE

DE ne pas désapprouver la demande soumise par Société de gestion Mathers inc. compte tenu des attendus précités et ce, aux conditions suivantes :

- Une plantation importante d'érables doit être effectuée sur toute la zone d'intervention pour assurer la pérennité de la remise en état;



- Afin d'assurer la protection du voisinage, aménager l'espace tampon (butte et plantation) avant la reprise des travaux de remblai et de plantation advenant que l'aménagement de l'espace tampon entre en conflit avec la préservation du milieu humide, le demandeur verra à faire approuver à nouveau cet élément par le Service d'urbanisme;
- Faire approuver par les instances responsables, à savoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les travaux et les mesures de respect du milieu humide présent sur le site s'il est confirmé par ce ministère.
- Le demandeur doit s'engager à adopter un horaire de travail qui, en fonction des contraintes de bruit et de poussières possibles, respectera les heures normales d'activité soit de 8 h à 17 h en semaine seulement (aucun travaux de remblai le soir et la fin de semaine). La municipalité se réserve le droit d'intervenir advenant des problèmes de poussières et de non-respect du voisinage;
- Le demandeur devra présenter un échéancier d'exécution des travaux d'aménagement de la zone tampon et la surveillance de tous les travaux doit être assurée par un professionnel qualifié;
- La Ville se réserve le droit de suspendre son accord ou toute autorisation des travaux relevant de sa compétence en cas de non-respect de l'une ou de plusieurs conditions énoncées à la présente et particulièrement si le demandeur-propriétaire ne collabore pas de façon satisfaisante avec la Ville;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le remblai de ces mêmes lots.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée demande le vote sur cette proposition sur ce, madame la conseillère Lyne Levert retire son appui à la proposition principale souhaitant exprimer son vote en défaveur de la proposition.

Votent en faveur : la conseillère Christine Beaudette et les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert et David McKinley;

Votent contre : La conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol et Mario Lavallée;

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2012-07-386  
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU  
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste détaillée, datée du 21 juin 2012, préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne à la Section environnement et développement durable.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-387**  
**RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de juin 2012, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-388**  
**ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Marie-Laurence Mondou-Gauthier Émilie Nadeau-Soucy	Animatrices spécialisées au Service des loisirs à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 10 novembre 2012;
Kim Gendron	Commis de bureau aux ressources humaines au Service des ressources humaines et de la paie à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 26 octobre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Brian Ayotte	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 5 octobre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Francis Corriveau	<p>Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 21 septembre 2012;</p> <p>Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 21 septembre 2012;</p> <p>Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 21 septembre 2012;</p>
Pier-Luc Primeau	Saisonnier journalier au Service d'urbanisme à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 14 septembre 2012;
Nadia Caron	Secrétaire au Service d'urbanisme à compter du 4 juillet 2012 et ne devant pas dépasser le 23 novembre 2012, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-389  
ENGAGEMENT – POSTE D'ADJOINTE AU CHEF, CADRE TEMPORAIRE  
À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES LOISIRS (REMPLACEMENT  
CONGÉ DE MATERNITÉ)**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement de madame Cynthia Desruisseaux au poste d'adjointe au chef, cadre temporaire à temps au Service des loisirs, à compter du 30 août 2012, en remplacement d'un congé de maternité et selon les conditions énumérées au formulaire de recommandation présenté par madame Chantal Duranceau, directrice du Service humaines et de la paie, du 21 juin 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-390  
ENGAGEMENT – ÉLECTRICIEN RÉPONDANT TECHNIQUE, RÉGULIER  
À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de monsieur Sylvain Foucher au poste d'électricien répondant technique syndiqué, régulier à temps complet au Service des travaux publics et ce, aux conditions énoncées au rapport de madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie, du 21 juin 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-07-391  
MESURES DISCIPLINAIRES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'entériner la mesure disciplinaire numéro 2012-04 prise à l'encontre d'un employé syndiqué pompier.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Bienvenue aux nouveaux résidents qui sont arrivés le 1<sup>er</sup> juillet dernier ;
- Application Web – 298 abonnements comptés sur l'application téléphonique depuis son lancement ;
- Fête Nationale – Félicite et remercie tous les employés et bénévoles qui y ont travaillé ;
- Programmation culturelle estivale –
  - Beaux lundis ;
  - Symposium de sculptures à compter du 12 août 2012 ;
  - Festival Un air d'ici et d'ailleurs ;
- Jeux du Québec – Vœux d'encouragement à nos jeunes athlètes ;
- Centre d'excellence sur glace – rectification sur le dossier, explique et précise la portée de son opinion à ce sujet. Son opinion est uniquement d'ordre financier.

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Invite les citoyens à assister à la pièce de théâtre « Les orphelins de Madrid » au Petit théâtre du Nord;

- Samuel Laurendeau – Jeune musicien de Boisbriand - Représentera le Canada en Allemagne;
- Centre d'excellence sur glace – Souhaite faire le point sur la situation pour rassurer les citoyens et réitère que la Ville a avancé des fonds et que ceux-ci reviendront;
- Bonnes vacances.

#### **Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué**

- Article 35 de l'ordre du jour – Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole – Permis de remblayage – Commentaire sur son vote exprimé ce soir au bénéfice des citoyens dans la salle;
- Centre d'excellence sur glace – Déploire que l'information semble être mieux diffusée au niveau de Radio Canada qu'au niveau des membres du conseil;
- Bonnes vacances.

#### **Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Taxes municipales – 3<sup>e</sup> versement le 6 août 2012 ;
- La Ville a reçu la reconnaissance de « Municipalité amie des aînés (MADA) » de la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais;
- Fête Nationale – Ajout d'un chapiteau pour l'allaitement et la propreté des enfants – Sera dorénavant adopté lors de grands rassemblements ;
- Incite à la prudence nautique – Statistiques records de noyade cette année.

#### **Monsieur Patrick Thifault, District Dubois**

- Centre d'excellence sur glace – Relate les événements de la séance du 24 mai 2007;
- Annonce l'ouverture de nouveaux commerces dans le Faubourg Boisbriand – Target et Marshalls;
- Travaux municipaux – se déroulent normalement et respecte l'échéancier.

#### **Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau**

- 14 et 15 juillet – Prochaine vente-débarras;
- 5 juillet – cueillette exceptionnelle de gros objets;
- Invite les citoyens à assister à la pièce de théâtre « Les orphelins de Madrid » au Petit théâtre du nord ainsi qu'aux Beaux lundis;
- Respecter les restrictions d'arrosage en vigueur à la Ville;
- Accès du parc du Domaine Vert – Accès gratuit, mais les citoyens doivent se procurer la carte d'abonnement annuel au parc du Domaine Vert en apportant une preuve d'identité et de résidence;

- Centre d'interprétation de la nature – Invitation;
- Centre d'excellence sur glace – Fait la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du 24 mai 2007 à 8 h du matin; où le projet a été entériné par le conseil municipal de l'époque;
- Bonnes vacances.

**Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- Sujets impliquant le Groupe Mathers à l'ordre du jour de ce soir – Perspective d'assurer le mieux être des citoyens du secteur concerné;
- Centre d'excellence sur glace – Commentaire.

**Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins**

- Sujets impliquant le Groupe Mathers – Insiste sur le caractère inacceptable des amoncellements excessifs de terre sur l'ancienne carrière;
- Centre d'excellence sur glace – Surpris de la couverture médiatique autour du projet. Déploire le dénigrement de ce projet qui s'avère un franc succès et constitue un moteur économique;
- Commentaire sur l'avis d'ébullition diffusé aujourd'hui par le Service des travaux publics;
- Bonnes vacances.

**Monsieur David McKinley, District Dion**

- Bilan de la fête Nationale;
- Sujets impliquant le Groupe Mathers – Fait le point sur ces dossiers impliquant la Ville et la Commission de protection du territoire agricole et sur les motifs qui ont motivé la décision du conseil ce soir;
- Article 16 de l'ordre du jour – Acquisition d'un camion 10 roues – Déploire qu'il n'y ait qu'un seul soumissionnaire;
- Invite les citoyens à fréquenter le parc du Domaine Vert – Accès gratuit;
- Bonnes vacances.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Monsieur Yvan Pinard**

Article 35

**Monsieur Denis Marotte**

Articles 21, 22, 23 et 24

**Monsieur Mario Desjardins**

Article 35

**Monsieur André Bordeleau**

Articles 27 et 29

**RÉSOLUTION 2012-07-392  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 21 h 50.

Adoptée

---